

## RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

<b>MESURES À APPLIQUER POUR LES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE (SAD) AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION OU DE TRANSMISSION D'UN AGENT PATHOGÈNE</b>	<b>Numéro REC-CISS-034-PCI</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>2020-06-30</b>
<b>Date de révision</b>	<b>2022-09-30</b>

### Objet

Fournir les consignes et les meilleures pratiques en prévention et contrôle des infections pour diminuer les risques de contamination ou de transmission d'un agent pathogène lors des visites de soutien à domicile (SAD).

### Lieu d'application

Au domicile de l'usager, incluant les résidences privées pour aînés (RPA), les ressources de type familial (RTF) et tout autre lieu considéré comme un domicile.

### Clientèles visées

Les usagers recevant des soins et services du SAD.

### Recommandations générales et meilleures pratiques en prévention et contrôle des infections

#### **A. Les pratiques de base**

1. Pratiquer l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique, ou de l'eau et du savon, selon les indications cliniques :
  - a) avant et après un contact avec l'usager ou son environnement;
  - b) après un contact avec un liquide biologique ou la peau non intacte;
  - c) avant un acte aseptique;
  - d) lors du retrait des gants;
  - e) lorsqu'elles sont visiblement souillées.
2. Éviter d'utiliser une serviette personnelle de l'usager pour s'essuyer les mains. Assécher vos mains avec du papier jetable.
3. Dans le cas d'une maladie connue ou d'un syndrome clinique (ex. : infection des voies respiratoires), mettre l'ÉPI comme recommandé dans le *Guide de prévention et contrôle des infections MAN 2018 DSIEC 072, Liste des agents infectieux et diagnostic*.

#### **B. Avant la visite**

1. La veille de la visite, vérifier le statut infectieux de l'usager :
  - a) porteur d'une bactérie multirésistante (ERV, SARM, EPC, etc.);
  - b) présence de nausées, vomissements et/ou diarrhée;

- c) présence de fièvre, toux nouvelle ou exacerbée, etc.;
- d) résultat positif à la COVID-19 dans les dix derniers jours pour l'usager ou une personne habitant au même domicile;
- e) contact étroit avec un cas de COVID-19 dans les dix derniers jours;

**Pour le client qui a obtenu un résultat positif à la COVID-19 et qui n'est pas considéré immunosupprimé :**  
Il est recommandé que le personnel porte l'ÉPI complet durant dix jours (à partir de la date de début des symptômes, ou date du test si asymptomatique).

**Pour le client qui a obtenu un résultat positif à la COVID-19 et qui est considéré immunosupprimé :**  
Il est recommandé que le personnel porte l'ÉPI complet durant 21 jours (à partir de la date de début des symptômes, ou date du test si asymptomatique).

**Pour le client qui est considéré contact étroit :**  
Il est recommandé que le personnel porte l'ÉPI complet durant dix jours (à partir du dernier contact avec le cas positif).

2. Selon le risque identifié, déterminer l'ordre des visites. Si possible, visiter les usagers plus vulnérables en début de journée et terminer par les usagers à risque de potentiel infectieux. Évaluer la pertinence de reporter la visite en présence de certaines maladies infectieuses (ex. : gastroentérite, influenza, COVID, etc.) Prenez note qu'en respectant les pratiques de base en PCI, il n'est pas obligatoire de modifier l'ordre des visites.
3. Demander à l'usager de dégager un meuble près de la porte d'entrée, lorsque c'est possible. Cet endroit servira à désinfecter l'équipement, par exemple, sphygmomanomètre, saturomètre, matériel électronique, etc. Prévoir des piqués jetables lors de la désinfection afin d'y déposer l'équipement désinfecté.
4. Dans le cas où il y a un animal domestique présent à domicile (ex. : chat ou chien), demander à l'usager de le retirer du lieu où les soins seront prodigués.

### **C. Lors de la visite**

1. Lorsque possible, laisser les effets personnels (ex. : manteau, bottes, etc.) dans l'auto ou à l'entrée du domicile.
2. Mettre les articles personnels qui doivent être gardés lors de visite (ex. : téléphone cellulaire, clés de la voiture) dans un sac de type Ziploc et le fermer avant d'entrer dans le domicile.
3. Entrer seulement les documents nécessaires dans le domicile. Le plan de soins peut être transporté dans une pochette plastique claire et doit être désinfecté à la fin de la visite à domicile.
4. Privilégier le matériel à usage unique et les contenants unidoses.
5. Lorsque possible, utiliser l'équipement de soins de l'usager (ex. : thermomètre électronique, glucomètre). Si vous avez un doute concernant la fiabilité de l'appareil, contrevérifier avec l'équipement du CISSS des Laurentides.
6. Dédier le matériel de soins réutilisable à l'usager, si possible, et le laisser à domicile.
7. Si l'équipement est dans un étui protecteur, l'étui devrait être lisse, non poreux, et sans fissure afin de permettre sa désinfection.
8. Apporter au domicile uniquement le strict minimum de matériel nécessaire. Évaluer la pertinence de l'équipement à entrer dans le domicile pour chaque visite. À titre d'exemple, ne pas apporter le contenant à bandelettes pour glucomètre dans le domicile, mais en apporter dans un sac papier au besoin.
9. Éviter les réserves de matériel qui excèdent un maximum de deux visites, et les ranger dans un contenant fermé et un endroit propre.
10. Utiliser des techniques pour diminuer les risques de contaminer la valise de transport et son contenu :
  - a) La déposer sur une surface propre (ex. : un piqué);
  - b) S'assurer que l'hygiène des mains a été faite avant de sortir du matériel de la valise.
11. Lorsque possible, prodiguer les soins dans une salle commune du domicile au lieu de la chambre à coucher.

12. S'assurer qu'il n'y ait pas de courant d'air lors des soins (ex. : ventilateur).

#### **D. À la fin de la visite**

1. Mettre les équipements de protection individuelle à usage unique (ÉPI) et les autres déchets (ex. : compresses du pansement) dans un sac de plastique fermé et le jeter dans les ordures ménagères du domicile.
2. Déposer les déchets biorisques de type piquants ou tranchants dans un contenant hermétiquement fermé prévu à cet effet.
3. Ne pas rapporter au local du SAD le matériel de soins en surplus ayant servi aux soins de l'utilisateur à domicile et qui ne peut pas être désinfecté (pansements, compresses, etc.).
4. Si l'équipement médical doit être rapporté au local du SAD pour nettoyage et désinfection ou stérilisation, il doit être mis dans un sac de plastique fermé avant de sortir du domicile. Idéalement, il doit être transporté dans un contenant rigide fermé dans le coffre de la voiture.
5. Le matériel de soins et l'équipement médical ne pouvant être dédiés à l'utilisateur doivent être nettoyés et désinfectés avec le produit habituel avant utilisation pour un autre usager.
6. Utiliser uniquement les lingettes désinfectantes fournies par le CISSS des Laurentides.
7. Ne pas utiliser de vaporisateur ou d'air comprimé pour le nettoyage ou la désinfection.
8. Désinfecter l'extérieur de la valise avec une lingette désinfectante après chaque visite.

#### **Directives – Interventions – Références aux outils cliniques**

##### **A. Directives de nettoyage et désinfection des petits équipements de soins utilisés à domicile**

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Mettre des gants propres.
3. Utiliser les lingettes désinfectantes approuvées par le CISSS des Laurentides.
4. Si l'équipement de soins est visiblement souillé, utiliser une lingette désinfectante pour effectuer une première étape de nettoyage.
5. Utiliser une nouvelle lingette désinfectante pour l'étape de désinfection.
6. Laisser la solution désinfectante agir selon le temps de contact préconisé par le type de lingette utilisée. Se référer à la note de service 2020-03-26 Lingettes désinfectantes ou sur le contenant du produit pour connaître le temps de contact.
7. Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.
8. Déposer l'équipement de soins propre dans la valise de transport ou dans un sac de plastique propre.

##### **B. Directives de nettoyage et désinfection des technologies de l'information et de la communication (TIC)**

**Se référer à la recommandation [REC-028-PCI Technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#).**

##### **C. Directives de transport des équipements de soins devant être retournés dans des locaux du CISSS des Laurentides pour subir les étapes de retraitement**

1. Certains équipements de soins ont besoin de subir des étapes de retraitement. Si possible, faire une première étape de décontamination au domicile (ex. : essuyer avec une lingette désinfectante).
2. Mettre l'équipement dans un sac de plastique fermé ou dans un contenant de plastique rigide avec un couvercle pour le transport.

3. *Transporter le matériel à l'endroit prévu pour effectuer le retraitement.*
4. *Le sac en plastique doit être jeté après son utilisation.*
5. *Le contenant de transport doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation (avec un produit désinfectant ou les lingettes désinfectantes).*